



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

Le conseil municipal arrête favorablement le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et décide de lancer la procédure d'abrogation de la carte communale. Cette abrogation fera l'objet d'une enquête publique. La carte communale sera abrogée dès que le PLUi sera opposable.

Certaines factures d'investissement (remplacement du ballon d'eau chaude à la cantine, achat de panneaux de signalisation) doivent être réglées avant le vote du budget. Pour ce faire, le conseil municipal a autorisé l'ouverture de lignes de crédits pour un montant de **3 094.00€**.

Pour l'entretien des espaces verts pour l'année 2020, l'entreprise PASNON est retenue.

Tilleuls école + place de l'église : 480.00€HT, soit **576.00€ TTC** et le jardin public : 600.00€ HT, soit **720.00€ TTC**.

Le conseil municipal soutient à hauteur de **100.00€** la participation d'un enfant de Choussy au projet de classe itinérante de la section ULIS de l'école élémentaire Victor Hugo de St Aignan.

Dans le cadre de l'extension des réseaux « Chemin de La Fertièr », le conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter la Préfecture de Loir-et-Cher pour une subvention au titre de la DETR 2020. Les élus approuvent l'estimation du SIDELC pour les travaux d'extension des réseaux téléphonique et électrique. La contribution de la commune serait de **4 877.77€**.

Pour l'ensemble des agents municipaux, la commune mettra en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel) au cours de l'année 2020.

Le conseil municipal décide de soutenir la filière Vins et Eaux de Vie de vins suite aux menaces des USA de taxer les alcools français.

Une « journée Propreté », en partenariat avec le SMIEEOM, sera organisée le **Dimanche 19 avril 2020**.

Fait et affiché à CHOussy, le 20 janvier 2020

Le Maire,
Thierry GOSSEAUME